



Caisse des Français de l'Étranger  
La Sécurité sociale des expatriés

# CHIFFRES ET REPÈRES DE LA CFE 2015/2016\*

\*Chiffres au 31/12/2015





## SOMMAIRE

### QUI SONT LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER ?

### LA CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

- PAGE 06** • Mission
- PAGE 08** • Ressources et prestations versées
- PAGE 09** • Nouvelle gouvernance
- PAGE 10** • Faits marquants en 2015
- PAGE 12** • Ressources humaines

### LES ADHÉRENTS DE LA CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

- PAGE 14** • Nos adhérents à la loupe
- PAGE 16** • Évolution du nombre d'adhérents
- PAGE 17** • Zoom sur les salariés individuels de moins de 40 ans
- PAGE 18** • Zoom sur les USA, une destination plébiscitée par les Français, et la mise en application de la loi ACA

### SERVICES

- PAGE 19** • Hôpitaux conventionnés
- PAGE 20** • Partenariats avec des assureurs complémentaires
  - Remboursements spécifiques
- PAGE 21** • Services en ligne

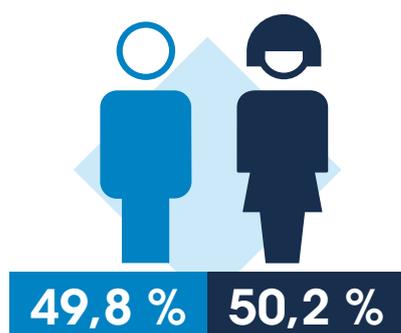
# QUI SONT LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER ?\*

Au 31 décembre 2015, on comptait **1 710 945 inscrits au registre consulaire**, soit une **croissance de 1,8 %** par rapport à 2014. Cette croissance est inférieure à la tendance moyenne d'accroissement de la communauté française à l'étranger observée au cours des dix dernières années (moyenne de l'ordre de 3 %). Toutefois, l'inscription au registre mondial n'est en rien obligatoire, même si elle est vivement conseillée, notamment pour des raisons de sécurité, et ces chiffres ne sont donc seulement que d'ordre indicatif.

On estime entre **2 et 2,5 millions le nombre de Français établis hors de France**, de manière plus ou moins permanente.

## QUI SONT CES FRANÇAIS EXPATRIÉS ?

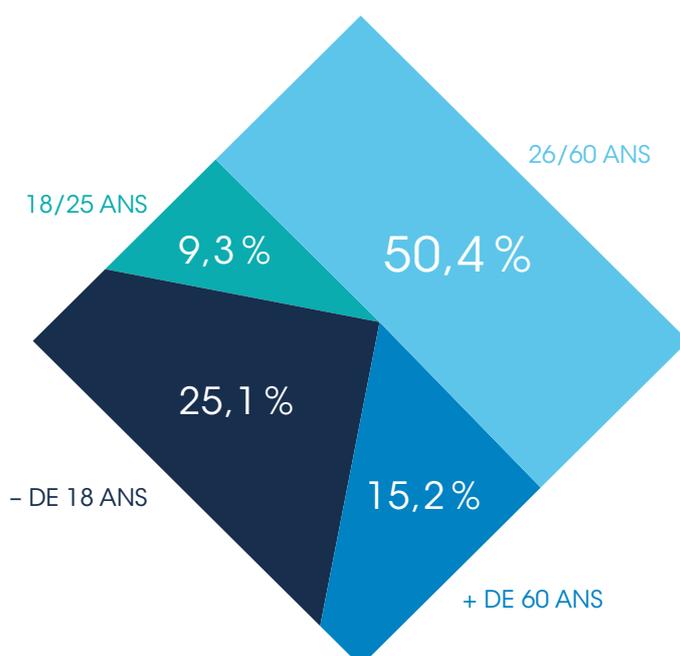
Répartition  
Hommes / Femmes



Désormais le nombre d'hommes et de femmes expatriés tend à s'équilibrer.

Il est à noter des différences selon les zones géographiques : ainsi il y a seulement 42,5 % de femmes en Asie-Océanie alors qu'en Europe (UE), elles sont 53,5 % !

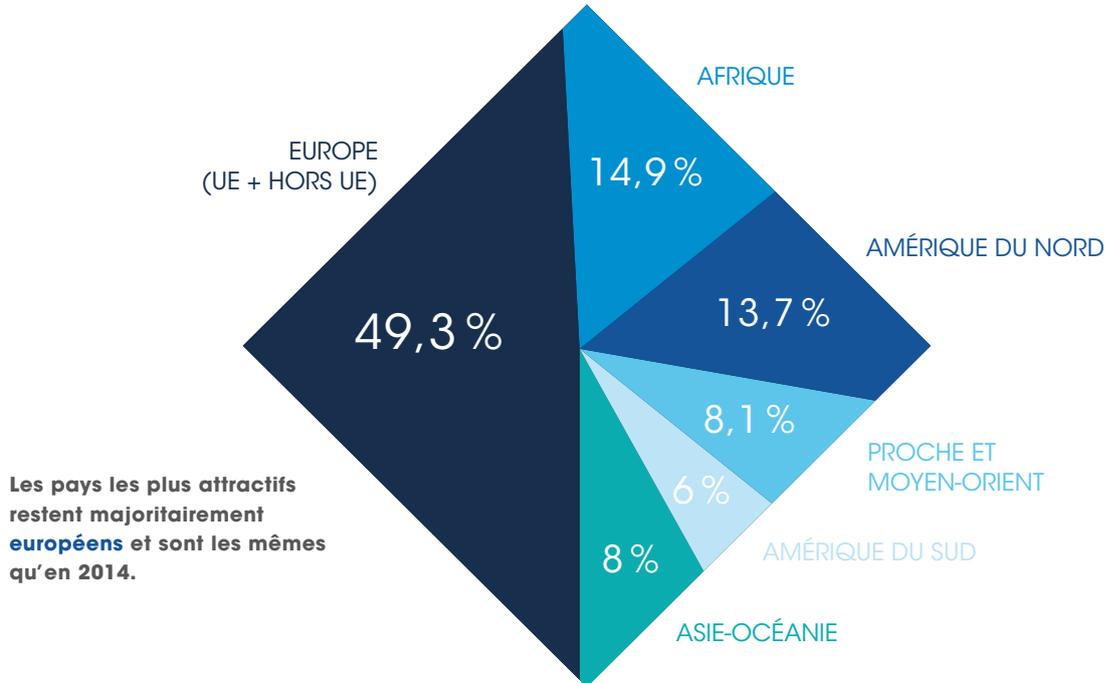
Répartition  
des inscrits par âge



La structure par âge de la communauté française à l'étranger reste stable.

## OÙ VIVENT LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER ?

Répartition  
par zone géographique



Nombre de Français expatriés par pays (5 premiers pays d'expatriation) :

-  **SUISSE** : 175 700 (+5%)
-  **ÉTATS-UNIS** : 141 940 (+4%)
-  **ROYAUME-UNI** : 127 840 (+1%)
-  **BELGIQUE** : 120 720 (+2%)
-  **ALLEMAGNE** : 114 020 (+1%)

Dans les 22 pays dans lesquels la population française est la plus nombreuse (+ de 20 000 personnes par pays) : il est à noter une forte croissance des expatriations

- au Canada : + 6 % (92 116 personnes)
- en Algérie : + 12 % (38 325 personnes)
- en Australie : + 8 % (24 284 personnes)
- aux Emirats Arabes Unis : + 7 % (20 638 personnes)

## Sa mission

# ASSURER ET PROTÉGER LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Créée en 1978, la CFE est **une caisse de Sécurité sociale ouverte à tous les Français expatriés**. Elle est accessible quels que soient la situation professionnelle, l'âge, le pays d'accueil, l'état de santé et la composition de la famille de l'expatrié.

La CFE occupe une place tout à fait à part dans l'univers de la Sécurité sociale : elle est la seule caisse destinée aux seuls expatriés ou Français qui résident à l'étranger. La CFE est certainement l'une des réalisations concrètes les plus abouties au service des Français de l'étranger, qui disposent grâce à elle d'un instrument efficace et en progrès.

La CFE assure la continuité avec le régime général de Sécurité sociale français pendant l'expatriation, au retour et pendant les séjours temporaires en France. Elle permet également d'éviter les pertes de droits ainsi que les délais de carence avec le régime général au retour d'expatriation. **Fin 2015, plus de 200 000 personnes étaient couvertes par la CFE.**

### AFIN DE PROPOSER UNE RÉPONSE ADAPTÉE À CHACUN, LA CFE PROPOSE NOTAMMENT :

- Un réseau d'établissements hospitaliers conventionnés à l'étranger. L'assuré y bénéficie à la fois de tarifs garantis et du tiers payant. 40 établissements conventionnés dans le monde (voir page 19).
- Des contrats d'assurance sous forme de guichet unique où elle est associée à des partenaires complémentaires (Sécurité sociale + complémentaire), pour une protection sociale complète et plus étendue (voir page 20).

### ■ LA CFE : UNE PROTECTION CONTRE TROIS RISQUES\*

La CFE propose, à titre volontaire, les mêmes prestations qu'en France par le biais de trois assurances (l'assuré a le choix des risques auxquels il souscrit et peut demander sa radiation à tout moment) :

- **maladie-maternité** (auxquelles s'ajoute l'invalidité pour les salariés),
- **accidents du travail-maladies professionnelles** (pour les salariés seulement),
- **et vieillesse** (pour les salariés, les personnes chargées de famille et les anciens assurés).

**186 666**

personnes couvertes au titre de la maladie-maternité (adhérents + ayants droit).

90 660 adhérents dont 55 979 salariés couverts également contre le risque invalidité.

Près de **49 000**

adhérents à l'assurance vieillesse (retraite de base de la Sécurité sociale).

La CFE ne gère pas elle-même cette assurance et reverse les cotisations perçues à la CNAV.

Près de **39 800**

adhérents protégés contre le risque Accidents du travail - maladies professionnelles.

\*Chiffres au : 31/12/2015

## ■ MAIS LA CFE MÈNE ÉGALEMENT DES ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE PRÉVENTION

La CFE met en œuvre des mécanismes de solidarité entre les Français de l'étranger et s'implique dans des actions de prévention. Le département « **action sanitaire et sociale-prévention** », après un examen personnalisé de la situation (nature de la difficulté rencontrée, justification médicale, situation du pays de résidence, dépenses hors proportion avec les ressources...), pourra éventuellement instruire une demande de prise en charge au titre des aides financières individuelles. La caisse bénéficie en effet d'un budget spécifique alimenté par un prélèvement sur les cotisations encaissées destiné à apporter une réponse ponctuelle à des difficultés financières liées à l'état de santé, principalement pour les soins dispensés à l'étranger.

Les demandes sont examinées par une commission composée d'administrateurs de la Caisse qui s'efforcent de prendre en considération la situation financière dans son ensemble ainsi que les particularités économiques et sanitaires du pays de résidence.

### LES ACTIONS DE PRÉVENTION

- Un effort personnalisé pour les assurés affectés par une maladie grave, un accident ou encore le handicap d'un ayant droit et qui rencontrent des difficultés financières.
- Une aide, accordée par les consulats, pour les Français qui n'ont pas de revenus suffisants pour adhérer à l'assurance maladie-maternité de la CFE (catégorie aidée). Un peu plus de 2 500 expatriés ont bénéficié de cette aide en 2015 pour un coût de 1,45 million d'€ pour la CFE.
- Des conseils santé mis à disposition des assurés sur le site de la Caisse et des services d'information gratuits adaptés à l'expatriation : calendrier des vaccinations, précautions à prendre selon les pays, prévention auprès des jeunes à l'aide du *Mag Santé Jeunes* distribué dans les lycées français de l'étranger (l'audition, la santé en milieu scolaire, l'alcool etc.)

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.cfe.fr](http://www.cfe.fr) rubrique **Voire santé**.



### LES AIDES FINANCIÈRES INDIVIDUELLES

- **210 000 €** ont été versés compensant ainsi les dépenses majorées dans le contexte de l'expatriation ou les prestations non remboursables (dépenses d'hospitalisation, hébergement dans des structures d'accueil...).
- **740 000 €** d'aides pour le maintien à domicile de personnes âgées nécessitant une assistance médicale spécifique.

### LA PRÉVENTION

- **1 100 000 €** ont été consacrés aux actions de prévention (vaccins, antipaludéens, dépistage des cancers, aide à l'arrêt du tabac...).

**Au total** : c'est près de 23 000 adhérents concernés en 2015 par ces actions.

### Zoom dépistage des cancers en 2015 :

- **5 800** mammographies,
- **3 700** frottis de dépistage.



# LES RESSOURCES ET LES PRESTATIONS VERSÉES

La Caisse des Français de l'étranger ne reçoit pas de financement de la part de l'État, ni de subvention. **Elle fonctionne uniquement sur la base des cotisations perçues de la part de ses adhérents** et est par conséquent financièrement autonome. Elle doit veiller au maintien de son équilibre financier.

## LES RESSOURCES 2015

**480,6 millions d'euros**  
de cotisations  
encaissées  
en 2015

**302,1 millions d'euros** directement  
versés à l'Assurance Retraite

**155,3 millions** Maladie-Maternité

**23,2 millions** Accidents du travail

## LES PRESTATIONS 2015 (HORS RETRAITE)

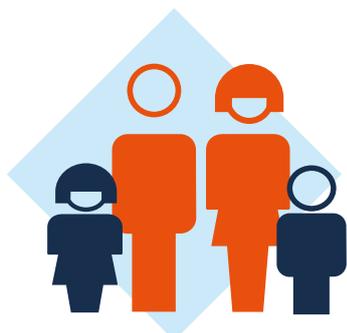
**151,8 millions d'euros de prestations versés en 2015**

(144,1 millions versés au titre maladie-maternité ; 7,7 millions accidents du travail)

**89,1**

millions d'euros

de prestations versées aux salariés, soit en  
moyenne **1 576 euros par famille** en 2015.



**20,2**

millions d'euros

versés aux retraités, soit en moyenne près  
de **1 452 euros** par retraité expatrié en 2015.



08

**1,8**

million d'euros

versé aux étudiants, soit en moyenne un  
peu plus de **390 euros** par étudiant en 2015.



# LA GOUVERNANCE

## Renouvellement du Conseil d'Administration de la Caisse des Français de l'Étranger

La Caisse des Français de l'Étranger est administrée par **un nouveau Conseil d'administration composé de 21 membres qui a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016**. Ce Conseil a été profondément renouvelé puisque 10 membres sont nouvellement élus et que le Bureau a été totalement renouvelé après le départ du sénateur Jean-Pierre Cantegrit, fondateur de la CFE.

Par la diversité de leurs implantations (majoritairement à l'étranger) et de leurs fonctions, les élus du Conseil d'administration veillent à la représentation des intérêts des Français de l'étranger dont ils connaissent la réalité de l'expatriation. Les grandes orientations de la Caisse sont fixées par ce Conseil d'administration qui se réunit deux fois par an.

Bien que financièrement autonome, la CFE comme toutes les caisses de Sécurité sociale, est placée sous tutelle des ministères en charge des Affaires sociales et du Budget. Des représentants de ces ministères participent aux séances du Conseil d'administration.

### BUREAU DE LA CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER :

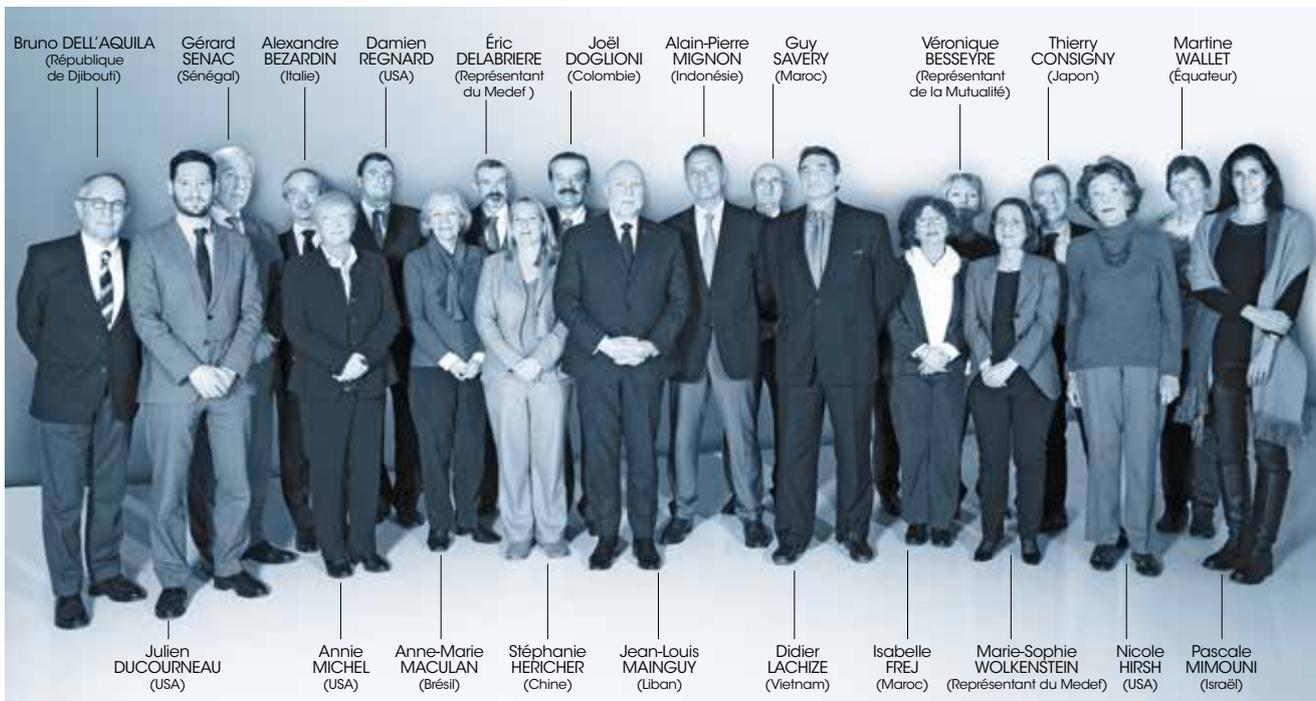
Président : Alain-Pierre MIGNON • 1<sup>er</sup> Vice-Président : Didier LACHIZE • 2<sup>e</sup> Vice-Président : Jean-Louis MAINGUY

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EST COMPOSÉ DE 21 MEMBRES :

- 3 administrateurs élus par l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE),
- 15 administrateurs élus représentant les assurés,
- 2 représentants du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF),
- 1 représentant de la mutualité.

### PARTICIPENT ÉGALEMENT AUX SÉANCES DU CONSEIL :

- 1 représentant du ministère des Affaires étrangères,
- 1 représentant de l'Assurance Retraite,
- 1 représentant du personnel de la Caisse des Français de l'Étranger (CFE),
- des commissaires du gouvernement, issus des ministères chargés des Affaires sociales et du Budget.



# LES FAITS MARQUANTS EN 2015



Nouveaux locaux de la CFE

**L'inauguration des nouveaux locaux de la Caisse** s'est déroulée le 16 juin 2015, à Rubelles, avec l'ensemble des partenaires et tutelles de la Caisse, en présence de parlementaires, élus, représentants ministériels et membres d'associations. M. Matthias Fekl, secrétaire d'État chargé du Commerce extérieur, de la Promotion du Tourisme et des Français de l'Étranger a transmis un discours filmé qui a été projeté et dans lequel il rappelait l'importance de la CFE pour les Français de l'étranger.

La construction d'un deuxième immeuble a été rendue nécessaire en raison du fort accroissement de l'activité de la Caisse depuis sa naissance en 1978. La CFE, qui avait 60 agents quand elle s'est installée dans le premier immeuble, en compte 176 aujourd'hui.

## ■ PÉRIODES ASSIMILÉES : L'ENGAGEMENT DE LA CFE POUR GARANTIR LES DROITS DE SES ADHÉRENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

**La CFE a mis en œuvre un nouveau mécanisme, à sa charge, pour couvrir les cotisations dues au titre de l'assurance volontaire vieillesse en cas d'arrêt de travail temporaire ou d'incapacité permanente.**

Jusqu'au 31 décembre 2013, ce système était appliqué pour les salariés du régime général (en France) et également pour les salariés en expatriation adhérents de la CFE.

Fin 2013, la CNAV par l'intermédiaire de la Direction de la Sécurité sociale a été amenée à considérer que les articles L.351-3 et R.351-12 du Code de la Sécurité sociale, qui fondent les périodes assimilées, ne pourraient plus s'appliquer aux salariés adhérant à la CFE.

Afin de préserver les droits des salariés expatriés, la CFE a voulu mettre en place pour ses adhérents un mécanisme se substituant aux périodes assimilées : l'arrêté du 26 juin 2015 (paru au *Journal Officiel* du 10/09/2015) **organise un nouveau dispositif qui prend effet, de manière rétroactive, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, date de la fin des périodes assimilées pour les salariés expatriés.**

Ce dispositif permet à la CFE de cotiser à l'assurance volontaire vieillesse pour certaines périodes d'arrêt de travail en lieu et place du salarié. Sous réserve que le salarié ait cotisé à l'assurance volontaire vieillesse au moment de l'arrêt de travail et qu'il ne remplisse plus les conditions pour continuer à le faire (fin de l'expatriation ou rupture du contrat de travail), la CFE peut prendre en charge la cotisation vieillesse durant la période pendant laquelle l'assuré perçoit une indemnisation versée par la CFE.

### QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les aléas de la vie font que l'on peut se trouver confronté, un jour ou l'autre, à une période d'interruption de travail pour des raisons de maladie, maternité, invalidité, accident du travail ou maladie professionnelle.

En France, ce type de situation donne lieu à signalement auprès de l'Assurance retraite et ces périodes d'interruption sont prises en considération pour le calcul de la retraite sans contrepartie de cotisations sur les éléments durée d'assurance et taux. Il s'agit du principe des périodes « assimilées ».

**Les périodes ne sont donc plus assimilées, mais cotisées.**

Le salaire retenu est celui sur lequel l'assuré cotisait à l'assurance volontaire vieillesse au jour de l'interruption de travail. En conséquence, et à la différence des périodes assimilées, un montant de salaire sera reporté au compte vieillesse de l'assuré et sera susceptible d'être pris en considération dans **le calcul des 25 meilleures années de salaire.**

**IL S'AGIT D'UNE PRESTATION QUE SEULE LA CFE PEUT ASSURER. SON COÛT EST FINANCÉ SUR LE BUDGET D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE DE LA CFE.**

## ■ POUR LES FRANÇAIS RÉSIDANT AUX USA : UN PRODUIT ADAPTÉ À LA NOUVELLE LÉGISLATION EST PROPOSÉ



Après échanges avec l'administration américaine, il est apparu que la CFE n'était pas compatible avec les exigences contenues dans la loi américaine ACA (*Affordable Care Act*) car la loi française de Sécurité sociale est sensiblement différente de la loi américaine.

**La CFE n'a donc pas pu être agréée comme assureur sur le territoire américain.**

**Cependant, la CFE continue de rembourser les soins, qu'ils aient lieu aux USA, en France ou dans le reste du monde, de la même manière qu'auparavant (à savoir sur la base des tarifs de la sécurité sociale française).**

Pour être en conformité avec les dispositions de l'Obamacare, les personnes résidant aux USA doivent souscrire une assurance complémentaire aux USA, qui respecte les dispositions de l'ACA. La CFE a donc mis en place un partenariat avec un assureur américain «compliant» avec la loi ACA.

Les personnes assurées par la CFE aux États Unis ont plusieurs options :

- interroger leur assurance complémentaire à la CFE pour savoir si cette assurance remplit les conditions requises par la loi ACA ;
- contacter WellAway, gestionnaire d'assurances au service des expatriés, avec qui la CFE a négocié un partenariat (CFE + complémentaire). Cet accord de partenariat avec WellAway respecte l'ensemble des dispositions de l'Obamacare ;
- s'adresser à toute assurance américaine agréée sur le territoire des USA.



# LES RESSOURCES HUMAINES

**Le siège de la CFE est situé à Rubelles, en Seine-et-Marne.** La majorité du personnel y travaille. La CFE dispose également d'un bureau d'accueil à Paris, spécifiquement créé pour recevoir les adhérents ou futurs adhérents de la Caisse. Enfin, certains personnels de la CFE sont installés chez des partenaires (assureurs complémentaires notamment) afin de faciliter les échanges avec ceux-ci et d'optimiser le traitement des dossiers communs.

**176 COLLABORATEURS**

## ■ LE PERSONNEL DE LA CFE (DONNÉES 2015)



**82%**

de femmes



**Environ 42 ans**

d'âge moyen



**512 jours**

de formation interne et externe  
cumulés en 2015

Les formations mises en place visent à améliorer la qualité des services rendus aux adhérents et contribuent à la formation continue des agents.

## ■ LES COLLABORATEURS DE LA CFE GÈRENT ET TRAITENT POUR LES ADHÉRENTS (MOYENNE SUR 2015)

**3 800**

feuilles de soins

**CHAQUE JOUR**

**360**

remboursements de soins divers

**CHAQUE JOUR**

**215**

remboursements d'hospitalisation

**CHAQUE JOUR**

**17**

accueils d'assurés

**CHAQUE JOUR**

**538**

appels téléphoniques

**CHAQUE JOUR**

**+ de 800**

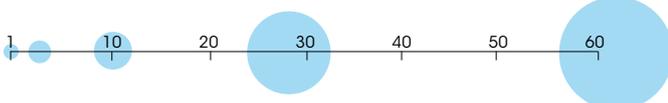
demandes au titre de la gestion  
du fichier : (adhésions, radiations,  
modifications, demandes  
d'informations...)

**CHAQUE JOUR**

■ L'ORGANIGRAMME



Effectifs



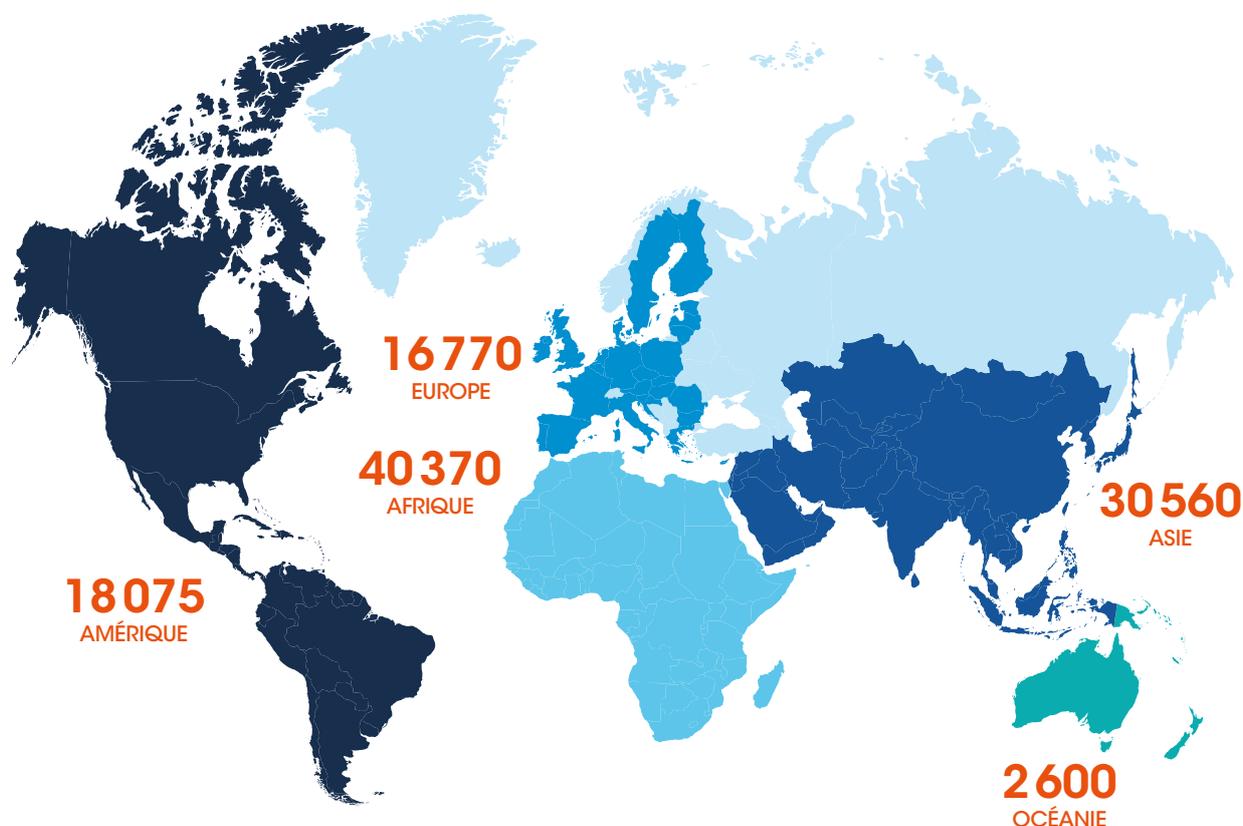
# NOS ADHÉRENTS À LA LOUPE

La Caisse des Français de l'Étranger est une caisse de Sécurité sociale ouverte à tous les Français expatriés. L'assurance maladie-maternité de la CFE est accessible quels que soient la situation professionnelle, l'âge, le pays d'accueil, l'état de santé et la composition de la famille de l'expatrié.

À la fin de l'année 2015, ils étaient **108 374 adhérents** à faire confiance à la CFE pour leur protection sociale hors de France et **204 400 personnes couvertes avec les ayants droit**.

## ■ OÙ VIVENT-ILS ?

108 374 ADHÉRENTS 204 400 PERSONNES COUVERTES



Légère hausse du nombre de nos adhérents en Amérique et en Asie, stagnation en Europe, légère baisse en Afrique et en Océanie.

## ■ LES 5 PAYS QUI COMPTENT LE PLUS D'ADHÉRENTS À LA CFE

	2015	2014
MAROC	10 237	10 374
USA	7 239	7 079
CHINE	5 287	5 569
ROYAUME-UNI	3 943	3 797
SÉNÉGAL	3 490	3 396

Même classement qu'en 2014.

Le nombre d'adhérents aux États-Unis continue d'augmenter avec la mise en place d'un nouveau partenariat conforme à la nouvelle législation (voir page 18).

## LES 5 PAYS AVEC LES PLUS FORTES PROGRESSIONS D'ADHÉRENTS

### LES PLUS FORTES PROGRESSIONS ENTRE 2014 ET 2015

SINGAPOUR	+ 257
THAÏLANDE	+ 166
USA	+ 160
ROYAUME-UNI	+ 146
HONG KONG	+ 135

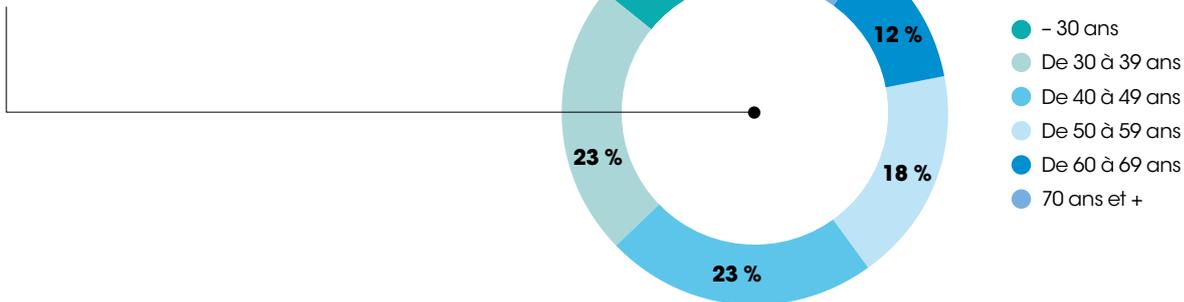
### ENTRE 2013 ET 2014

USA	+ 289
ÉMIRATS ARABES UNIS	+ 244
THAÏLANDE	+ 163
CONGO	+ 128
CORÉE DU SUD	+ 100

Sur 2015, les progressions se concentrent principalement sur le Sud-Est de l'Asie : Singapour et Hong-Kong sont toujours des métropoles extrêmement dynamiques et attirantes pour les actifs, tandis que la Thaïlande séduit majoritairement les retraités. Les USA figurent une fois encore dans le top 5 (voir zoom page 18). Le Royaume-Uni apporte toujours son lot d'adhérents bien qu'il existe un accord entre nos Sécurités sociales respectives. Les règles du système de protection sociale britannique ne semblent pas convenir à certains de nos ressortissants qui apprécient toujours de venir se faire soigner en France et d'être remboursés. Les Émirats Arabes Unis, toujours forte terre d'émigration, sont en train de mettre en place une réglementation locale en matière de protection sociale. Cela pourrait expliquer le recul de la progression du nombre de nos adhérents. La CFE étudie actuellement la mise en place d'un partenariat local.

## QUELS ÂGES ONT-ILS ?

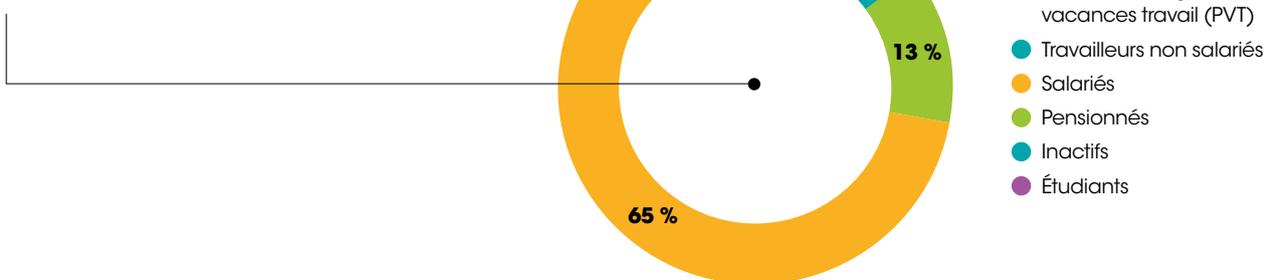
La structure par âge reste stable par rapport à 2014.



## QUE FONT-ILS ?

(Au 31/12/2015)

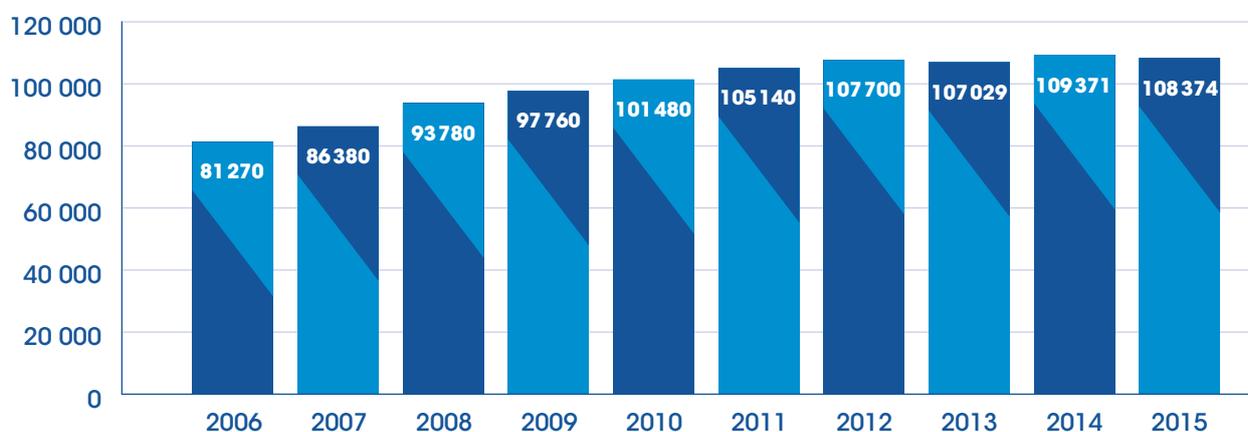
Cette répartition reste identique à celle de l'année 2014.



# L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ADHÉRENTS

Selon les chiffres du ministère des Affaires étrangères, le taux de progression des Français qui quittent la France, à plus ou moins long terme pour s'établir à l'étranger, continue de progresser, même s'il est à noter un certain tassement. Côté CFE, la croissance des effectifs semble aussi marquer un palier : **+1 % d'adhérents sur les 3 dernières années** (du 31/12/2012 au 31/12/2015), contre **+10 % d'adhérents sur les 3 années précédentes** (du 31/12/2009 au 31/12/2012).

## ■ ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ADHÉRENTS SUR LES 10 DERNIÈRES ANNÉES



Pour la première année, la CFE enregistre **un recul de son nombre d'adhérents**. Quelques explications à cette situation nouvelle comme la montée en puissance des régimes locaux obligatoires (États-Unis, Émirats...), les entreprises mandataires qui limitent les missions de leurs collaborateurs à l'étranger pour des raisons budgétaires ou encore le développement des contrats locaux, avec des salaires plus faibles que ceux qui sont appliqués en France, qui ne permettent pas toujours aux expatriés de s'assurer auprès de la CFE.



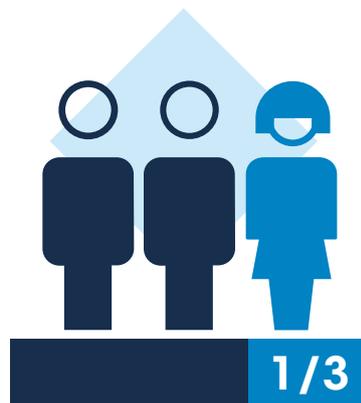
## ZOOM SUR...

### ■ LES SALARIÉS ADHÉRENTS DE MOINS DE 40 ANS : FOCUS SUR LES JEUNES TRAVAILLEURS... TRAVAILLEUSES !

A la CFE : 108 374 adhérents dont **70 282 salariés** et **29 290 de moins de 40 ans**. Soit 27 % de nos adhérents et 42 % des adhérents salariés.



sont des adhérents collectifs  
(adhésion de leur entreprise) et  
1/3 adhérent à titre individuel



sont des femmes (alors qu'elles  
ne représentent que 1/4 de  
l'ensemble des adhérents salariés)



des salariés de moins de 40 ans  
couverts par la CFE sous contrat  
collectif le sont pour les 3 risques :  
maladie-maternité, assurance  
vieillesse et accident du travail ;  
et près de 80 % est couvert en santé-  
maternité

### ■ D'OÙ VIENNENT-ILS ?

Top 6 des pays où les salariés de moins de 40 ans  
adhérents à la CFE s'expatrient.



## ■ LES ADHÉRENTS CFE RÉSIDANT AUX USA : DES ACTIFS SALARIÉS

# 141 972

Nombre de Français expatriés  
aux USA enregistrés MAE en 2015  
(soit +4 % *versus* 2014)

# 7 239

adhérents CFE,  
2/3 sont des salariés

# 18%

de progression sur 5 ans  
des actifs salariés qui représentent 85%  
de la progression totale

# 42 ans

L'âge moyen d'adhésion  
est stable

# +570

adhérents couverts pour santé- maternité sur  
5 ans soit + 12 %. Cette progression se situe  
principalement du côté des salariés collectifs  
(contrat Entreprise) 97 % des 570.

# Plus de 1/3

sont des femmes (% en nette  
progression  
ces dernières années)

### UNE PROGRESSION IMPORTANTE DE CES ADHÉRENTS MALGRÉ LA MISE EN PLACE DE LA LOI ACA QUI N'A PAS PERMIS L'AGRÈMENT DE LA CFE

Mais la CFE reste une bonne solution !

- La CFE a mis en place un partenariat avec un assureur agréé localement
- La CFE permet notamment de garder la continuité avec le régime français et le remboursement des soins en France

### AU SUJET DU PARTENARIAT CFE / WELLAWAY

« Compliant » avec l'ACA et reconnu dans tous les États des USA.

Wellaway intervient en complément de la CFE pour les soins aux USA (pas pour les soins dispensés hors des USA, et notamment en France).

WellAway et son centre de gestion, PayerFusion, ont recruté des gestionnaires français et son réseau de « providers » conventionnés comporte beaucoup de praticiens francophones.

Les tarifs d'adhésion au programme sont discountés quand ils sont couplés avec la CFE.

L'adhésion se fait en ligne après la demande de devis.



# LES SERVICES PROPOSÉS AUX ADHÉRENTS DE LA CFE

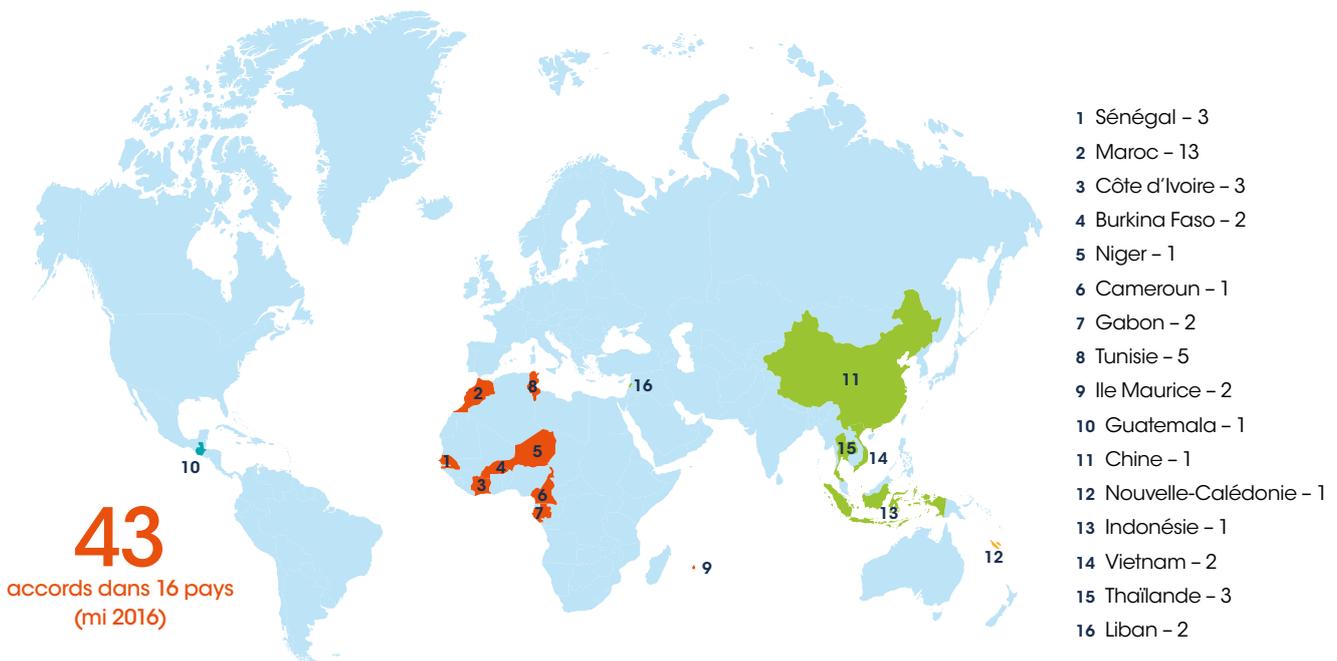
La CFE propose à ses adhérents, tout au long de leur séjour hors de France, différents services **afin de les informer, de faciliter leurs démarches et d'améliorer leur prise en charge**, ou encore de **les accompagner en matière de prévention santé**.



## ■ CONVENTIONS TIERS PAYANT AVEC LES HÔPITAUX

La CFE a historiquement négocié de nombreux accords avec des établissements de soins situés hors de France dans l'objectif de dispenser les assurés d'avoir à faire l'avance totale des frais en cas d'hospitalisation.

### UN RÉSEAU D'ÉTABLISSEMENTS CONVENTIONNÉS PAR LA CFE AVEC 43 CONVENTIONS HOSPITALIÈRES DANS 16 PAYS (JUN 2016)



**Plus d'informations** sur ces conventions sur [www.cfe.fr](http://www.cfe.fr) dans la rubrique **Nos partenaires > Hôpitaux conventionnés**.

Ces conventions trouvent actuellement leurs limites dans nombre de pays où le coût des soins devient proche ou supérieur à celui de la France (Thaïlande notamment) : l'augmentation des tarifs hospitaliers à l'étranger et la stagnation de nos bases tarifaires françaises appellent à une révision rapide de nos modalités de prise en charge afin de les rendre plus simples, plus lisibles, et plus adaptées, notamment aux cas d'urgence.

Cette révision, qui aboutira à une meilleure prise en charge, demande nécessairement un changement de règles tarifaires pour garantir l'équilibre des comptes. Une réflexion sur l'évolution de la couverture est en cours, tant au niveau du Conseil d'administration de la CFE que de la tutelle et devrait aboutir en 2017. Elle s'articule autour des thèmes suivants :

- couverture de nouveaux pays
- contractualisation avec des réseaux d'hôpitaux au travers de partenaires
- taux de prise en charge plus homogène
- régulation du parcours de soins

## ■ DES PARTENARIATS AVEC DES ASSUREURS COMPLÉMENTAIRES POUR DES OFFRES DE PROTECTION SOCIALE COMPLÈTE

La CFE consolide depuis plusieurs années de nombreux partenariats développés avec des assureurs complémentaires. Ces partenariats visent avant tout à proposer une protection sociale complète aux expatriés, en associant la base Sécurité sociale de la CFE avec la complémentaire santé la plus adaptée **aux besoins de chaque expatrié**. En effet, dans certains pays les soins sont très coûteux et une assurance complémentaire ou mutuelle devient indispensable.

Les adhésions issues de nos partenaires assureurs ou courtiers distributeurs de complémentaires santé et de prévoyance sont en constante progression ces dernières années, ce qui souligne l'intérêt de cette offre pour les Français expatriés.

Pour la CFE, ces accords sont aussi l'opportunité de développer sa notoriété en diversifiant ses vecteurs d'information et de communication, tout en valorisant sa spécificité de régime volontaire de Sécurité sociale.

**Pour plus d'information** sur les accords et partenariats passés avec des assureurs complémentaires, rendez-vous **sur notre site [www.cfe.fr](http://www.cfe.fr) dans la rubrique Nos partenaires > assureurs complémentaires**.



● **S'adapter au profil de chaque candidat au départ**

● **Selon les spécificités de chaque zone de résidence**



## ■ DES REMBOURSEMENTS SPÉCIFIQUES : LA PRISE EN CHARGE DE DÉPENSES INDISPENSABLES AUX EXPATRIÉS

La CFE rembourse, sans condition de ressources :

- les médicaments antipaludéens,
- les frais de vaccination contre la rage, l'hépatite, le choléra, la typhoïde, l'encéphalite, la méningite, etc.
- la vaccination antigrippale justifiée au plan médical,
- les frais consécutifs à des diagnostics précoces de prévention des cancers.

Alors que les vaccins liés à l'expatriation ne sont pas pris en charge par la Sécurité sociale, la CFE les rembourse à 100 % à ses adhérents au titre de ses actions de prévention.



\*Au 31/12/2015

## ■ DES SERVICES EN LIGNE

### SUR LE SITE INTERNET DE LA CFE :



Pour chaque adhérent, l'accès à un **Espace personnel sécurisé** : télé-procédures et suivi de dossier en temps réel en entrant le numéro de Sécurité sociale et un code confidentiel.

Cet espace permet de :

- vérifier ses infos personnelles et en changer certaines
- faire le point sur les assurances souscrites
- vérifier la liste des ayants droit
- payer en ligne par carte bancaire
- suivre les remboursements
- télécharger les appels de cotisations et plusieurs pièces justificatives
- signaler un changement d'adresse

#### Le téléchargement de documents indispensables

> rubrique Vos imprimés :

- feuilles de soins
- bulletins d'adhésion
- demande d'entente préalable
- attestations, déclarations

#### La possibilité de faire une demande de devis en ligne

> rubrique Nos assurances

### Des conseils santé adaptés à l'expatriation



Le site de la Caisse dispose d'une rubrique entièrement dédiée à l'action sanitaire et sociale ainsi qu'à la prévention. Les assurés y trouvent de nombreuses informations pour veiller sur leur santé :

- des conseils santé et prévention : le dépistage des cancers, le calendrier des vaccinations conseillées, le bilan de santé, l'aide à l'arrêt du tabac...
- 320 fiches « destinations santé » par pays : vaccinations obligatoires et conseillées, coordonnées de médecins francophones sur place, état des infrastructures sanitaires locales...
- des guides des pathologies infectieuses : dengue, méningite, fièvre jaune...
- des fiches pratiques de l'action sanitaire et sociale – prévention « De Fil en Action » : Mieux vivre l'hospitalisation, Prévenir pour mieux guérir, Les maladies cardio-vasculaires, Info diabète, Les vaccinations, Les antibiotiques, De l'importance de bien manger.

## WWW.CFE.FR

Un lien avec les expatriés

1 033 942 visiteurs cumulés.

Près de 5 400 000 pages vues durant l'année 2015

Les 5 rubriques les plus consultées :

- Nos assurances > Particuliers
  - Documents utiles
  - Compte personnel
  - Contactez-nous
  - Devis en ligne

40 % des visiteurs se connectent depuis la France, 50 % depuis l'Europe.

**Le site Internet est en cours d'adaptation aux formats tablette et mobile.**



Il est aussi possible de **s'abonner au fil d'actualité sanitaire et/ou au fil d'actualité environnemental** pour consulter gratuitement, en temps réel, les dépêches d'actualité portant sur la santé et les catastrophes naturelles.

Rendez-vous sur [www.cfe.fr/ votre santé](http://www.cfe.fr/votre_santé)

Pour guider sur l'utilisation de ces documents, la CFE a créé des vidéos didactiques accessibles dans la rubrique La CFE > Visite guidée

## UNE APPLICATION MOBILE AU SERVICE DES FEMMES ENCEINTEES EXPATRIÉES

Depuis fin 2014, la CFE propose une application mobile « CFE & moi - Maternité à l'étranger », dédiée aux femmes enceintes, ou qui ont un projet de maternité, et qui vivent en expatriation.

Avoir un bébé et être maman à l'étranger a ses spécificités, c'est pourquoi la CFE a souhaité proposer cette application réalisée sur mesure pour ces futures mamans qui vivent aux quatre coins du globe.

Cette application gratuite accompagne la future maman pendant toutes les étapes de sa maternité à l'étranger, semaine après semaine avec un suivi de grossesse pratique et personnalisé, qu'elle soit adhérente à la CFE ou pas, avec de nombreuses informations : alimentation, activité physique, évolution du fœtus, astuces face aux bouleversements de son corps, calendrier des examens à réaliser, dates des congés maternité, formalités et démarches auprès de la CFE... L'application est organisée autour de ces thématiques : ma maternité à l'étranger, mon suivi de grossesse semaine par semaine, mes démarches, prendre soin de moi et vie quotidienne, mon accouchement, et mon bébé.

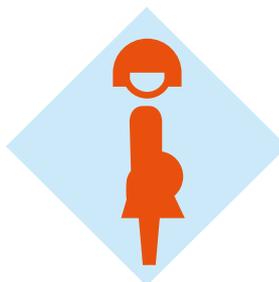
Une rubrique spécifique « Témoignages de mamans à travers le monde » permet de bénéficier de conseils d'autres mamans qui racontent leur expérience de maternité sur tous les continents et de laisser également un témoignage.

**Plus de 40 témoignages sont en ligne.**



**« Venant d'une 3<sup>e</sup> expatriation et d'un premier accouchement à Mexico ma 2<sup>e</sup> grossesse fut sous le signe de la méfiance. Ayant accouché prématurément de mon 1<sup>er</sup> enfant, je souhaitais accoucher dans un hôpital qui disposait d'un bon service de néonatal. L'Hopital Punta Pacifica de Panama étant le plus renommé en la matière, je décide de chercher un gynécologue dans cet hôpital qui accepte de m'accoucher naturellement après une 1<sup>re</sup> césarienne, chose qui n'est aisée car au Panama comme dans beaucoup de pays d'Amérique latine il y a un taux de césarienne de convenances qui avoisinent les 90 % !!! (...) »**

**Ana (Panama)**



**Retrouvez la suite du témoignage de Ana sur l'application « CFE&Moi ma maternité à l'étranger »**





Caisse des Français de l'Étranger  
*La Sécurité sociale des expatriés*

---

**Bureau d'accueil**

12, rue la Boétie  
75008 Paris

Ouverture du lundi au vendredi  
de 9 h 00 à 16 h 45

**Siège social**

Centre d'activités Saint-Nicolas  
160, rue des Meuniers  
77950 Rubelles

**[www.cfe.fr](http://www.cfe.fr)**

**Contact**

Tél. : 0810 11 77 77 (depuis la France)  
Tél. : +33 1 64 14 62 62 (depuis l'étranger)